

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Aménagement, nature

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Agence nationale de l'habitat

Décision du 2 avril 2014 portant délégation de signature (Serge MORARD)

NOR: ETLL1409712S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 321-7 et R. 321-21; Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat;

Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Anah;

Vu la décision du 19 décembre 2013 nommant M. Serge MORARD responsable du pôle contrôle des engagements à compter du 13 janvier 2014,

Décide:

Article 1er

Délégation permanente est donnée à M. Serge MORARD à l'effet de signer tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention, à l'exception des décisions prises sur recours gracieux.

Article 2

La décision du 21 janvier 2014 donnant délégation de signature à M. Serge MORARD est abrogée. La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 avril 2014.

La directrice générale de l'Anah, B. GUILLEMOT